

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

N°CT2023.3/045-13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Patrick FARCY à Madame Dominique CARON, Monsieur Alphonse BOYE à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Arnaud VEDIE à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Rosa LOPES, Madame Claire CHAUCHARD à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame France BERNICHI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Virginie DOUET à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Frédérique HACHMI à Madame Josette SOL, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etaient absents excusés :

Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Monsieur Etienne FILLOL .

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023

N°CT2023.3/045-13

OBJET : **Finances** - Rectification de la délibération n°CT2023.2/019-1 du 12 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.2/019-1 du 12 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT que, par délibération n°CT2023.2/019-1 du 12 avril 2023 susvisée, le conseil de territoire a adopté le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier cette délibération en vue de corriger plusieurs erreurs matérielles sans conséquence sur l'équilibre du budget principal de Grand Paris Sud Est Avenir ni sur le montant total des prévisions de recettes et de dépenses ouvertes au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 15 JUIN 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

ARTICLE 1 : DIT que les prévisions rectifiées de recettes de la section de fonctionnement du budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Produits des services et du domaine	5 410 979,00 €
731	Impôts et taxes	85 220 277,00 €
74	Dotations et participations	111 029 793,70 €
75	Revenus des immeubles	2 087 950,00 €
013	Atténuations de charges	635 450,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
TOTAL		204 734 449,70 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

ARTICLE 2 : DIT que les prévisions rectifiées de dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	51 995 886,26 €
012	Charges de personnel	58 450 000,00 €
014	Atténuations de produits	43 735 504,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 433 748,83 €
6586	Frais fonctionnement groupes d'élus	85 000,00 €
66	Charges financières	5 600 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €
68	Dotations aux provisions	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	7 614 310,61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000,00 €
TOTAL		204 734 449,70 €

ARTICLE 3 : DIT que les prévisions rectifiées de recettes de la section d'investissement du budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	7 333 000,00 €
13	Subventions d'investissement	7 879 142,71 €
16	Emprunts et dettes assimilées	23 832 496,07 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 133,00 €
27	Autres immobilisations financières	32 087,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	4 290 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 614 310,61 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 700 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 543 658,68 €

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

R001	Résultat de clôture 2022	4 126 337,18 €
TOTAL		86 565 165,25 €

ARTICLE 4 : MODIFIE en conséquence la délibération du conseil de territoire n°CT2023.2/019-1 du 12 avril 2023 susvisée relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022.

ARTICLE 5 : DIT que les autres points figurant dans la délibération du conseil de territoire n°CT2023.2/019-1 du 12 avril 2023 susvisée relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022 qui n'ont pas fait l'objet de modifications demeurent inchangés et maintenus.

FAIT A CRETEIL, LE VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 21 JUIN 2023**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	28/06/23
Accusé réception le	28/06/23
Numéro de l'acte	CT2023.3/045-13
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230621-lmc145233-DE-1-1